



Législature 2015-2020  
DELIBERATION N°07-2018  
DU 20 SEPTEMBRE 2018

**MODIFICATION DES STATUTS DU GROUPEMENT INTRERCOMMUNAL « ORGANISATION REGIONALE DE PROTECTION CIVILE REGION SALEVE » (ORPC Salève)**

Vu la nécessité d'actualiser les statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile Salève » (ORPC Salève) créé en 1994,

vu la volonté de toutes les parties formant cette organisation à effectuer cette tâche, rendue nécessaire par les évolutions des normes et directives,

vu les différentes séances qui ont eu lieu pour atteindre ce but ainsi que les validations intermédiaires pour que la nouvelle version de ces statuts soit conforme au droit supérieur et aux objectifs recherchés,

vu les statuts de l'ORPC Salève ainsi terminés en mars 2018,

conformément aux art. 30, al.1, let. u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

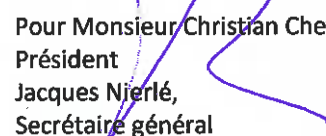
sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile «Salève» (ORPC Salève), de mars 2018, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires votées par les communes de Bardonnex, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier, membres du groupement.
3. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent de la dernière délibération similaire prise.

  
Pour Monsieur Christian Cheyroux,  
Président  
Jacques Njerlé,  
Secrétaire général